

fortes commandes. D'autre part, il serait peut-être économiquement plus avantageux pour nous de nous procurer chez nos voisins du matériel lourd, des véhicules automobiles par exemple. Le but général est d'établir une sorte d'équilibre approximatif à l'égard des approvisionnements de la défense pour les deux pays. A l'heure actuelle, nous avons aux États-Unis des commandes de pièces de F-86 pour une valeur de 11 millions de dollars, en plus de beaucoup d'autres articles d'équipement. Nous souhaitons que les États-Unis achètent chez nous pour une somme à peu près analogue, mais cette question sera réglée par voie de pourparlers. L'annonce communiquée la semaine dernière par les autorités américaines a résulté de longues négociations.

Le député a mentionné le montant global des sommes à voter, en disant que le Gouvernement engageait le Parlement à contracter une dépense de 625 millions de dollars. Le montant que nous demandons dans ces prévisions, s'élève à 425 millions. Il n'est pas question de nous allouer d'autres crédits dans ces articles du budget, mais nous sollicitons l'autorisation de contracter des engagements courants de \$54,245,696, pour fins de comptabilité, et des engagements de \$144,181,470 pour les années à venir. Cela nous permettra, avec l'autorisation du Parlement, de conclure des contrats à longs termes en vue de la fabrication d'avions, de la construction de navires, de l'achat d'appareils électroniques, etc., ce qui ne peut se faire au cours de l'année financière courante. Il s'agit ici d'une grande variété de matériel et fournitures y compris des tissus et des uniformes pour les troupes. Les crédits proprement dits sont de 425 millions.

M. Harkness: Pour plus de précision, cela veut-il dire qu'on demande au Parlement d'autoriser, pour cette année ou les années à venir, des engagements représentant un montant additionnel d'environ 200 millions de dollars, y compris le crédit affecté au service de recherches sur la défense?

L'hon. M. Claxton: Non, la somme nécessaire à tout engagement doit être prise à même les crédits de chaque année. D'autre part, les adjudicataires aimeraient que les contrats que nous passons avec eux s'appuient sur une autorisation s'étendant au delà de l'année financière courante. Voilà l'effet de l'autorisation relative aux engagements pour les années à venir. Cela nous permettra, dans le cas, par exemple, de la construction d'avions, d'entreprendre un programme s'étendant sur plusieurs années; mais pour ce qui est des paiements à effectuer à l'égard de

chaque année, nous devons, bien entendu, compter sur les crédits alloués par le Parlement.

M. Harkness: L'an dernier j'ai longtemps discuté avec le ministre l'à-propos d'inclure les engagements à venir. Je ne reviendrai pas sur la question. Le ministre conviendra cependant, je crois, que ces engagements qui, dit-il, doivent lui permettre d'adjuger plus facilement les entreprises donnent, en général, l'impression qu'à la présente session, le Parlement a pris des engagements d'environ 200 millions de dollars.

L'hon. M. Claxton: C'est toujours sous réserve de l'approbation du Parlement, chaque année. Pour cette année le budget est de 425 millions.

M. Macdonnell (Greenwood): Quelle en est alors vraiment la nécessité? Un entrepreneur refuserait-il un contrat dont le plein montant n'aurait pas été voté? Si la Chambre refusait d'approuver une affectation, c'est que l'entreprise ne vaudrait pas grand chose. De prime abord, ces engagements à venir m'ont assez impressionné. Plus j'y pense cependant, moins je les trouve à propos.

L'hon. M. Claxton: Pour ce qui est de l'à-propos de cette ligne de conduite, je puis assurer l'honorable député que ce n'est pas moi qui l'ai tracée. Elle vise à nous permettre d'organiser la défense d'une façon logique pendant un certain nombre d'années, ainsi qu'à permettre aux personnes compétentes de la Trésorerie et du ministère des Finances de connaître les dépenses que comportent, pour les années à venir les entreprises amorcées cette année. J'estime que c'est une excellente ligne de conduite à suivre. Elle n'engage pas le Parlement à voter l'argent plus tard, mais donne à entendre à l'entrepreneur que le Parlement y consentira probablement. Je n'ai jamais entendu dire que le Parlement ait jusqu'ici refusé de voter de l'argent à une telle fin.

M. Macdonnell (Greenwood): Voilà justement ce que j'allais dire. Il me semble que cela va à l'encontre du principe.

L'hon. M. Claxton: A mon sens, cela impose au ministère la responsabilité de répartir ses engagements futurs sur une période d'années. Ainsi, en ce qui concerne les \$144,181,470, près de 50 millions visent l'année 1951-1952, 41 millions visent l'année 1952-1953, 27 millions, l'année 1953-1954 et 24 millions, l'année 1954-1955. Cette façon de procéder nous permet d'établir notre propre programme de défense méthodiquement, de façon que les dépenses du Trésor soient bien réglées.